



GARAGE DU LION.ch

AGENT PEUGEOT · CAMPING-CARS

Location Caravane



www.garagedulion.ch

Chemin du Repos 2 • 2710 Tavannes
Tél. +41 (0)32 481 28 72 • info@garagedulion.ch

Tarif de location

Caravane 4 – 6 places

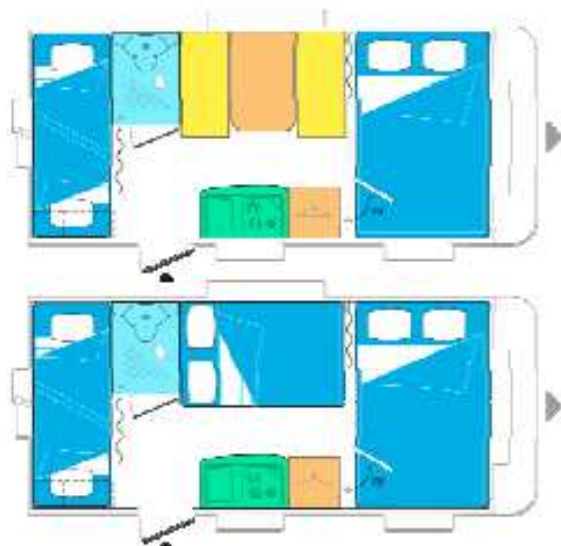
Basse saison (Luxe + 5%)

Jour :	156.-
Week-end (2.5 jours) :	390.-
1 semaine :	695.-
2 semaines :	1'295.-
3 semaines :	1'850.-
4 semaines :	2'370.-

Haute saison (Luxe + 5%)

1 semaine :	890.-
2 semaines :	1'690.-
3 semaines :	2'380.-
4 semaines :	2'990.-

Tous les prix s'entendent TVA incluse.



Caravelair Antares Style 466

4/6



Longueur : 6.40 m
Hauteur : 2.58 m
Largeur : 2.30 m

Couchages :

Avant : 140x210
Central : 110/95x170
Arrière : 75x210/75x180

Poids en ordre de
marche : **1'000 kg**
Poids total : **1'300 kg**

SAISON

Basse saison : janvier, février, mars, avril, mai, septembre, octobre, novembre, décembre

Haute saison : juin, juillet, août

Nous garantissons des caravanes récentes de toute première qualité, très soignées, avec un aménagement intérieur et un équipement impeccable.

EQUIPEMENT INCLUS

Store extérieur, rallonge et raccords électriques, tuyau de remplissage d'eau, table et chaises extérieures, bouteille de gaz, 1 produit WC chimique, vignette autoroutière, eau fraîche remplie.

Durant les vacances scolaires d'été, les véhicules ne peuvent être loués **qu'à partir d'1 semaine**, sauf exception et selon entente préalable.

Prise en charge du véhicule : le vendredi après-midi (horaire selon contrat)

Restitution du véhicule : le vendredi matin (horaire selon contrat)

Chaque heure de retard sans accord préalable sera facturé CHF 50.-.

La prise en charge du véhicule se fait au Garage du Lion à Tavannes, derrière la station Shell.

RESERVATION ET CONDITIONS DE PAIEMENT

CHF 1'500.- de caution couvrant partiellement la franchise et l'équipement sont à payer lors de la signature du contrat (argent liquide ou virement bancaire). La caution sera remboursée au plus tard 2 semaines après le retour, pour autant que le véhicule soit rendu sans dégâts et propre, avec son équipement complet. **Le montant total de la location est à régler 31 jours avant le départ.**

SONT INCLUS DANS NOS TARIFS

- Assurance casco totale pour le véhicule (franchise CHF 1'500.- par événement)
- Le véhicule est assuré sans franchise dans les cas suivants : vol avec effraction, incendie, dégâts dus à la nature et dégâts commis par le gibier.
- Assurance « Intertours-Winterthur » comprenant : assistance à l'étranger (rapatriement du véhicule, non des personnes) en cas de panne, d'accident ou de vol du véhicule.

NE SONT PAS COMPRIS DANS NOS PRIX

- Franchise pour les assurances en cas d'accident (voir ci-dessus)
- Assurance annulation
- Assurance rapatriement des personnes
- Assurance vol pour vos effets personnels
- Gaz supplémentaire et produit supplémentaire pour WC chimiques
- Contraventions
- Dommages dus à la négligence du locataire exclus de l'assurance !
- Frais administratifs CHF 100.- (non remboursé en cas d'annulation)
- Assurance responsabilité civile (dégât à un tiers), c'est la responsabilité civile du véhicule tracteur qui couvre les frais éventuels.
- Un sinistre, quel qu'il soit, engendre en général, du côté des assurances, une perte de bonus et, partant, une augmentation de primes pendant 4 ans. Cas échéant, le loueur se réserve le droit de demander au locataire, sur la base d'un décompte de l'assurance, de prendre en charge l'augmentation de primes découlant du sinistre qu'il a causé.

Le nettoyage du véhicule n'est pas compris dans le prix de location. Le locataire s'engage à nous restituer la caravane dans le même état que lors de la prise en charge. Si l'intérieur ainsi que la carrosserie ne sont pas ou mal nettoyés, les frais de nettoyage seront facturés au locataire, soit : carrosserie dès CHF 150.- / nettoyage intérieur : dès CHF 150.- / toilettes : dès CHF 150.-

IL VOUS RESTE A PREVOIR

- Draps ou sacs de couchage, linge de cuisine

ANNULATION

- | | |
|---|---------------|
| • Jusqu'à 61 jours avant le départ | 20% de frais |
| • De 60 à 31 jours avant le départ | 50% de frais |
| • De 30 jours avant jusqu'au jour du départ | 100% de frais |
| • Non-commencement de la location sans annulation préalable | 100% de frais |

Avez-vous une assurance annulation ?

GENERALITES

Le locataire (conducteur) doit être en possession d'un permis de conduire valable depuis 2 ans (joindre copie) pour véhicule de la **catégorie BE** (attention le poids total de la caravane ne doit pas dépasser le poids tractable du véhicule tracteur, point 31 et 35 sur permis de circulation). Age minimum 23 ans. Le véhicule doit obligatoirement être conduit par une des personnes mentionnées dans le contrat. Il est interdit d'effectuer des trajets contre rémunération, de louer le véhicule à d'autres personnes ou de donner des cours de conduite.

La vitesse maximale est de 80 km/h pour la Suisse, pour les autres pays se référer aux prescriptions du pays.

Le locataire fait attention au bon fonctionnement du véhicule. Les dégâts et défauts constatés sont à annoncer sans tarder au loueur. Le locataire contrôlera la pression des pneus lors de chaque plein de carburant du tracteur.

Nous ne sommes pas responsables des désagréments causés par les diverses réparations (perte de temps, logement, etc).

Toute réparation effectuée hors du Garage du Lion supérieure à CHF 100.- peut être remboursée avec notre autorisation préalable et sur présentation de la quittance.

Nous nous réservons le droit de procéder à des changements de véhicules, avant le départ, et sans préavis, pour causes imprévues telles que défauts, accidents, etc.

Le loueur ne prend aucune responsabilité envers le locataire concernant des ennuis ou des pannes de tous genres provenant d'un accident ou d'un défaut, ou si, pour des raisons imprévues, il ne peut pas mettre ou met trop tard le véhicule à disposition.

Si le locataire ne peut pas rendre le véhicule (panne, accident, etc.) les frais supplémentaires qui ne sont pas remboursés par l'assurance rapatriement sont à sa charge.

Il est strictement interdit de fumer dans le véhicule.

Les animaux sont interdits dans le véhicule, sauf entente spéciale.

ACCIDENT

Lors d'un accident, le locataire doit tout de suite aviser la police et nos bureaux. Il doit insister sur la délivrance d'un rapport de police. Le locataire ou le conducteur ne peuvent donner un aveu de faute, ni verbal ni par écrit.

DEGAT INAPERÇU

Si nous constatons un dégât caché ou inaperçu, après le bouclage du décompte de location, le loueur a le droit de régression sur celui qui l'a provoqué et le rend responsable.

FOR JURIDIQUE

Pour tout litige découlant du présent contrat, le for juridique se trouve au domicile du loueur. Le locataire déclare expressément qu'il se soumettra aux décisions du for juridique précité, en renonçant au for juridique de son domicile.